(pour véritables frontaliers allemands)

Barème pour personnes imposées à la source touchant des revenus acquis en compensation qui ne sont pas versés par le truchement de l'employeur

Sont soumis à l'impôt à la source tous les revenus acquis en compensation dans le cadre d'un rapport de travail, ainsi que ceux provenant de l'assurance-maladie, de l'assurance-accidents, de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage. En font partie notamment les allocations journalières, les indemnités, les rentes partielles et les prestations en capital en tenant lieu

		_
Prestation mensuelle		Taux
brute moyenne		%
de	à	
0	1 500	0,00
1 501	1 600	0,03
1 601	1 700	0,18
1 701	1 800	0,43
1 801	1 900	0,76
1 901	2 000	1,05
2 001	2 100	1,33
2 101	2 200	1,62
2 201	2 300	1,88
2 301	2 400	2,13
2 401	2 500	2,59
2 501	2 600	3,05
2 601	2 700	3,34
2 701	2 800	3,79
2 801	2 900	4,30
2 901		4,50

Prestation mensuelle	Taux
brute moyenne	%
de à	

Prestation mensuelle	Taux
brute moyenne	%
de à	

Véritables frontaliers allemands (barèmes Q), correspond au barème G mais au maximum 4.5 %

Barème Q : Pour les véritables frontaliers allemands qui remplissent les conditions de l'octroi du barème G